



GUIDE DE SIGNALEMENT

VOTRE VOIX COMPTE

PARLEZ EN TOUTE CONFIANCE.
DÉNONCEZ LES ÉCARTS DE CONDUITE
ET LES COMPORTEMENTS NON
ÉTHIQUES. POSEZ DES QUESTIONS EN
TOUTE SÉCURITÉ. FAITES-NOUS PART
DE VOS IDÉES ET DE VOS
SUGGESTIONS. RESTEZ ANONYME.

CONNEXIONS
CLEARVIEW™

DÉNONCIATION SÉCURITAIRE ET ANONYME



MUNICIPAL PROPERTY
ASSESSMENT CORPORATION
SOCIÉTÉ D'ÉVALUATION
FONCIÈRE DES MUNICIPALITÉS



EXPRIMEZ-VOUS ET FAITES-VOUS ENTENDRE

SOUMETTRE UN RAPPORT :

-  RENDEZ-VOUS À WWW.CONNEXIONSCLEARVIEW.COM
-  COMPOSEZ LE 1 844 863-6313 ET PARLEZ AVEC UN AGENT CLEARVIEW, OU SOUMETTEZ UN RAPPORT PAR MESSAGERIE VOCALE
-  ENVOYEZ VOTRE RAPPORT À :
C.P. 11017, TORONTO (ONTARIO) M1E 1N0

QU'EST-CE QUE CONNEXIONS CLEARVIEW^{MC}?

Connexions ClearView^{MC} est une solution de signalement ou de dénonciation qui fournit un moyen sécurisé, anonyme et confidentiel pour soulever des préoccupations ou soulever tout comportement contraire à l'éthique en milieu de travail à la SÉFM.

COMMENT FONCTIONNE CONNEXIONS CLEARVIEW^{MC}?

Il y a plusieurs manières de soumettre un rapport – choisissez celle avec lequel vous êtes le plus à l'aise : utilisez le système en ligne de ClearView, parlez à un agent ClearView, laissez un rapport par messagerie vocale ou postez une copie papier du rapport. C'est vous qui décidez si vous souhaitez fournir votre nom et vos coordonnées dans votre rapport, et si vous ne le faites pas, ClearView protégera votre anonymat. Dès que vous envoyez un rapport, les données sont stockées sur les serveurs hautement sécurisés de ClearView au Canada. ClearView s'engage à respecter les plus hautes normes de sécurité des données et de protection de la vie privée.

Le système ClearView avisera immédiatement les examinateurs de la SÉFM qu'un rapport a été soumis. Les examinateurs, qui sont des employés qui travaillent à la SÉFM, sont choisis parce qu'ils sont les mieux qualifiés pour étudier et résoudre les rapports.

Connexions ClearView^{MC} vous permet de communiquer avec les examinateurs de la SÉFM tout en restant anonyme. Si vous soumettez votre rapport via le système Web de ClearView ou en parlant à un agent ClearView, vous recevrez un identifiant de connexion et un mot de passe générés par le système. Cela vous permettra d'accéder au rapport que vous avez soumis pour en consulter l'état, y ajouter des commentaires, poser vos questions à votre examinateur ou même joindre des documents. Il est important de vérifier l'état de votre rapport régulièrement, car votre examinateur peut vous poser des questions de suivi et vous informer sur la manière dont le rapport est géré.

N'oubliez pas : le programme de dénonciation de la SÉFM est la façon de déclarer toute fraude observée ou soupçonnée (ou toute autre activité irrégulière) concernant les ressources de la SÉFM. Les représailles sont toute mesure prise contre un employé qui a présenté un rapport d'inconduite en milieu de travail.

ClearView ne transmettra à la SÉFM aucun renseignement permettant de vous identifier sans votre consentement (vous pouvez consentir en inscrivant votre nom dans votre rapport). Si vous choisissez de fournir des renseignements d'identification, ClearView les fera suivre à la SÉFM et la loi pourrait également l'obliger à les divulguer aux autorités juridiques ou réglementaires.

Lorsque vous préparez votre rapport, assurez-vous de ne pas inclure de détails personnels qui pourraient vous identifier auprès de la SÉFM, sauf si vous souhaitez être identifié.

QUELS TYPES DE PROBLÈMES DOIS-JE SIGNALER?

Vous devez signaler toute faute ou tout comportement contraire à l'éthique qui pourrait nuire à la SÉFM, à sa réputation, à ses employés ou à d'autres personnes. Il peut s'agir de :

- Falsification de documents
- Détournement de fonds
- Demande ou acceptation de quelque chose ayant une valeur importante
- Mésusage de biens, d'équipement, de matériel, de dossiers ou de temps
- Manipulation ou destruction inappropriée de données
- Mésusage du matériel et des logiciels
- Mésusage de rapports de dépenses
- Mésusage ou consommation excessive de ressources
- Mise à jour de données ou prise de décisions relatives aux attributs de propriétés d'une façon allant sciemment à l'encontre des normes

SOUMETTEZ UN RAPPORT À CLEARVIEW, 24 HEURES SUR 24, 7 JOURS SUR 7 :

 **EN LIGNE** Une fois que vous avez commencé à remplir un rapport en ligne, vous ne pouvez pas le sauvegarder pour continuer plus tard. Assurez-vous que vous êtes prêt à soumettre la totalité de votre rapport.

1. Rendez-vous à **www.connexionsclearview.com**.
2. Saisissez « MPAC » dans le champ « Soumettre un rapport », puis cliquez sur « ENVOYER ».
3. Lisez les conditions d'utilisation, puis cliquez sur « JE SUIS D'ACCORD ».
4. Lisez les instructions figurant à l'écran, puis saisissez votre rapport dans le champ « Entrer le rapport ». Vous pouvez téléverser des pièces jointes pour accompagner votre rapport.
5. **Une fois téléversés, les pièces jointes ne peuvent plus être modifiées ou supprimées.** Lorsque vous avez terminé, cliquez sur « Suite ».
6. Sélectionnez une catégorie pour votre rapport. Cliquez sur la flèche du menu déroulant à côté de la catégorie pour sélectionner le type le plus approprié pour le problème que vous soumettez. Cliquez sur « Suite ».
7. Répondez aux questions supplémentaires et fournissez tout autre renseignement dont vous disposez. Cliquez sur « Envoyer ».
8. Votre rapport a été soumis et est chiffré automatiquement. Aucun suivi n'est effectué sur votre adresse IP.
9. Une fois la soumission terminée, un numéro de rapport et un mot de passe apparaîtront à l'écran. Ces renseignements vous permettront d'ouvrir une nouvelle session sur le système pour vérifier l'état de votre rapport.

Important : écrivez votre numéro de rapport et votre mot de passe et ne les égarez pas. Ces renseignements ne sont fournis qu'une seule fois, lorsque vous soumettez votre rapport.

Si vous les égarez, vous ne pourrez pas vérifier l'état de votre rapport. Dans un tel cas, vous pouvez soumettre un nouveau rapport faisant référence à votre rapport initial.

 **PAR TÉLÉPHONE** Composez le numéro de dénonciation sans frais 1 844 863-6313.

Option 1 : Parlez à un agent ClearView

a) L'appel n'est pas enregistré et l'identification de l'appelant n'est pas utilisée. Le rapport est saisi dans le système ClearView en utilisant vos paroles exactes.

b) Une fois la saisie terminée, vous recevrez un numéro de rapport et un mot de passe. Ces renseignements vous permettront de rappeler le système pour vérifier l'état de votre rapport. **Important : écrivez votre numéro de rapport et votre mot de passe et ne les égarez pas. Ces renseignements ne sont fournis qu'une seule fois, lorsque vous soumettez votre rapport. Si vous les égarez, vous ne pourrez pas vérifier l'état de votre rapport.**

Option 2 : Laissez un rapport sur la messagerie vocale

a) Votre message est saisi sur le système ClearView exactement comme vous l'avez laissé, et votre message vocal est alors supprimé. L'identification de l'appelant n'est pas utilisée.

b) Si vous laissez un message vocal, vous ne recevrez pas de numéro de rapport et de mot de passe et vous ne pourrez pas vérifier l'état de votre rapport en ligne.

✉ PAR LA POSTE

1. Écrivez votre rapport en incluant un maximum de détails.
2. Glissez-le dans une enveloppe affranchie et envoyez-le à la case postale confidentielle à l'adresse suivante :

C.P. 11017, Toronto (Ontario) M1E 1N0.
3. Les rapports manuscrits anonymes sont transcrits dans le système, et tous les rapports dactylographiés sont numérisés et téléversés.
4. Une fois le rapport inscrit dans le système ClearView, toutes les copies originales sur papier sont détruites. Seuls les employés de ClearView peuvent accéder à la case postale.
5. Si le rapport est fourni par la poste, vous ne recevrez pas de numéro de rapport et de mot de passe et vous ne pourrez pas vérifier l'état de votre rapport en ligne.

APRÈS AVOIR SOUMIS UN RAPPORT ...

Le système ClearView informera immédiatement les examinateurs de la SÉFM qu'un rapport a été soumis.

Vérification de l'état de votre rapport en ligne

Pour les rapports soumis en ligne, Connexions ClearView^{MC} vous permet de prendre contact avec les examinateurs de la SÉFM tout en restant anonyme.

Votre numéro de rapport et votre mot de passe vous permettront de vérifier l'état de votre rapport, ajouter des commentaires, poser des questions à votre examinateur ou même joindre des documents.

Il est important de vérifier régulièrement l'état de votre rapport, car votre examinateur pourrait vous poser des questions de suivi et vous tiendra au courant des mesures prises relativement à votre rapport.



1. Rendez-vous à [onnexionsclearview.com](https://www.onnexionsclearview.com) .

2. Saisissez votre numéro de rapport et votre mot de passe dans le champ « Vérifier le suivi d'un rapport », puis cliquez sur « Entrer ».

3. Vous pouvez consulter le dossier complet sur votre rapport et répondre aux commentaires ou aux questions de l'examineur de la SÉFM sur la page Suivi du rapport.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le programme sur la dénonciation de la SÉFM et consulter la politique sur la fraude et d'autres irrégularités, rendez-vous à l'adresse : <https://www.mpac.ca/fr/AboutMPAC/WhistleblowingProgram>

